

LA PAROLE
AUX
NÉGRESSES

AWA THIAM

BIOGRAPHIE

AWA THIAM (née en 1950 au Sénégal) est une anthropologue, femme politique et écrivaine féministe sénégalaise. Étudiante à Paris dans les années 1970, elle cofonde la Coordination des Femmes noires en mai 1976. Très engagée dans la lutte contre les mutilations génitales, elle cofonde également la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles en 1982. À son retour au Sénégal elle devient professeure associée et chercheure en anthropologie et s'implique dans le domaine de la santé publique en s'engageant plus particulièrement dans la cause des femmes.

Comme peut être une goutte d'eau dans la mer,
sinon une larme dans un océan,

IL FAUT

dire haut ce que toutes les femmes pensent bas
dénoncer les crimes dont les femmes sont
l'objet, les mutilations dont souffrent avec fatalisme
les femmes

opposer une résistance à tous les plans

une résistance active

une résistance effective

à toute oppression

d'où qu'elle soit – à tout moment

Seule une multitude de voix,

une multitude de résistances,

une multitude de sommes de désirs de
changement,

une innombrable somme de volontés

de volontés de vivre autre chose pourraient
changer la face actuelle du monde

et du coup, le statut de la femme pourrait
mettre un terme à l'oppression et l'exploitation
monstrueuse que subissent les femmes, oppression
et exploitation qui ont été et qui sont encore de
nos jours le lot quotidien des femmes. La force
résidera dans la multitude de voix, de personnes,
de consciences résolues à effectuer un changement
radical de toutes les structures sociales qui sont à
l'heure actuelle

décadentes ou alors, elle ne sera pas.

PREMIÈRE PARTIE
DES MOTS DE NÉGRESSES

Prise, réappropriation ou restitution de la parole ? Longtemps les Négresses se sont tues. N'est-il pas temps qu'elles (re)découvrent leur voix, qu'elles prennent ou reprennent la parole, ne serait-ce que pour dire qu'elles existent, qu'elles sont des êtres humains – ce qui n'est pas toujours évident – et, qu'en tant que tels, elles ont droit à la liberté, au respect, à la dignité ?

Les Négresses ont-elles déjà pris la parole ? Se sont-elles déjà fait entendre ? Oui, quelquefois, mais toujours avec la bénédiction des mâles. Leur parole n'avait rien alors d'une parole de femme. Elle ne DISAIT pas la femme. Elle ne disait ni ses luttes ni ses problèmes fondamentaux. Jadis, des Négro-Africaines ont eu leur mot à dire quand il fallait prendre des décisions de grande importance. Que l'on se souvienne de Zingha, amazone et guerrière, première résistante à la colonisation portugaise de l'Angola au XVII^e siècle ou d'Aoura Pokou, reine des Baoulés.

Les femmes ont à se réapproprier la parole, la vraie. Cela ne se fera pas sans mal, car les privilégiés qui en font usage – les mâles – tiennent à la garder. Auraient-ils pressenti un danger en prenant conscience de l'ampleur des mouvements de libération des femmes actuels. En tout cas, ils réagissent. Ils mettent les femmes en garde ; ils les menacent. Pour preuve : les propos tenus par le premier ministre du Sénégal, Abdou Diouf, lors de la première journée de la femme sénégalaise en mars 1972 : « Vous avez refusé la tentation d'un féminisme agressif et stérile consistant à vous poser en rivales envieuses et complexées de l'homme... »

Le procès du féminisme est fait. Qu'Abdou Diouf perçoive le féminisme comme quelque chose d'agressif n'a rien d'étonnant, mais qu'il le perçoive comme stérile prouve qu'il n'a rien compris et/ou qu'il ne

veut rien comprendre. Agressif, le féminisme ne l'est que d'agressivité révolutionnaire. Et, parce que révolutionnaire, il ne peut être stérile. En clair, ce qui apparaît à travers cette citation et qui n'est pas dit, c'est : « Refusez la tentation du féminisme... »

Après cette injonction, le premier ministre sénégalais poursuit : « ... pour vous poser noblement en partenaires égaux. » Abstraction faite de toute considération morale, on aurait souhaité savoir en quoi consiste cette égalité. Comment elle se traduit concrètement : par la nomination de quelques femmes députés, par l'accès d'une infime minorité d'entre elles à la fonction publique, par le droit absolu d'exploiter et de surexploiter sa ou ses épouses, ou par la polygamie instituée au détriment des femmes ? Par une inégalité des chances à l'instruction (refus d'octroi de bourses à des élèves et étudiantes, même du troisième cycle, dont la situation l'impose). Les chiffres de l'UNESCO sur l'alphabétisation des filles en Afrique noire sont fort éloquentes à cet égard. Et la paysanne des rizières casamançaises au Sénégal est-elle considérée comme une partenaire égale par « son homme » ou par les autres mâles sénégalais ? À quoi équivaldrait pareille égalité ? À un renversement de pouvoir ? Non. Ce n'est pas cela que veulent à l'heure actuelle les Négro-Africaines. Elles désirent une égalité de fait, en droits et en devoirs.

Les Négro-Africains se sont longtemps complu, se complaisent encore à mystifier les Négro-Africaines. Il faut que cette campagne mystificatrice cesse. Les problèmes de la Négro-Africaine ont toujours été escamotés, déplacés dans sa société et cela, soit par les tenants du gouvernement, soit par les intellectuels réactionnaires ou pseudo-révolutionnaires.

Il n'est plus question de faire abstraction de ces problèmes sous quelque prétexte que ce soit,

et encore moins celui qu'on nous oppose le plus souvent : la libération des peuples noirs est de loin plus importante que celle des femmes. Au risque de nous répéter, nous disons que vouloir se poser en tant que race, avec des caractéristiques spécifiques, face à d'autres races, ne doit nullement conduire à faire table rase de la condition déplorable de la Négro-Africaine. Nous allons au-delà du problème racial puisque nous nous situons, non seulement en tant que Négresses, Négro-Africaines, mais aussi en tant qu'éléments appartenant à l'humanité, abstraction faite de toute considération ethnique. De cette humanité nous ne retenons que l'existence de classes sociales et de deux catégories d'individus : les hommes et les femmes, ceux-ci et celles-ci existant dans un rapport antagonique de dominants à dominés.

Mais, ce n'est pas tout. On a, ou plutôt les hommes ont souvent ramené le problème de la femme à un problème de complémentarité. Qui définit cette complémentarité ? Les hommes qui nous l'imposent. Cette complémentarité est érigée en système, permettant de cautionner toutes les oppressions et exploitations que le système patriarcal fait subir à la femme en tant que sexe, tant au niveau du couple qu'au niveau de l'organisation du travail. Ne serait-elle pas non seulement à remettre en question, mais aussi à RE-DÉFINIR ?

N'est-il pas temps que les Négresses se donnent l'impérieuse tâche de prendre la parole et d'agir ? Ne faut-il pas qu'elles s'en octroient le droit, exhortées, guidées non par les chefs de gouvernements fantoches patriarcaux, mais par le vif désir de mettre fin à leur misérable condition de force productive et de reproductrices, surexploitées par le capital et le patriarcat ?

Prendre la parole pour faire face. Prendre la parole pour dire son refus, sa révolte. Rendre la

parole agissante. Parole-action. Parole subversive. AGIR-AGIR-AGIR, en liant la pratique théorique à la pratique-pratique.

Mais qui sont les Nègresses ? On a beaucoup écrit sur elles et sur leurs coutumes. Rares sont les auteurs qui en ont parlé avec objectivité. Les Nègres à qui il a été donné la possibilité d'écrire sur l'Afrique noire, sur la civilisation négro-africaine, se sont sinon détournés de la Nègresse, du moins s'en sont fort peu préoccupés. Et quand ils s'intéressaient à elle, c'était pour la louer, la chanter en tant que beauté, « féminité », « objet sexuel », muse et mère souffre-douleur, ou pour faire une analyse de ses rapports avec le Blanc et le Nègre, ou son procès et la reléguer au rang de la sauvagerie.

Chantée et louée, elle le fut par les chantres de la négritude. Psychanalysée, elle le fut partiellement – dans son rapport au Blanc et à son congénère – entre autres par Frantz Fanon. Abusée, condamnée et/ou méconnue, elle le fut, par les colons, les néo-colons, et par la plupart de ses frères nègres. Mais à quoi cela sert-il d'écrire sur la femme noire si par là même, nous n'apprenons pas qui elle est *réellement*. Il appartient aux Nègresses de rétablir la vérité.

Pour tenter de saisir la Nègresse et, plus précisément, la Nègro-Africaine, dans son existence et sa vérité, car c'est d'elle qu'il s'agit ici, nous avons décidé de nous mettre à son écoute en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Sénégal (États francophones), au Ghana, au Nigeria (États anglophones) en lui donnant la parole. Faut-il entendre par là qu'elle ne l'a pas ? Il est reconnu que, dans les sociétés patriarcales, la femme n'a pas son mot à dire. Subissant une polygamie institutionnalisée, mariées de force, excisées, infibulées ou non, les Nègro-Africaines, quand elles n'ont pas d'activités rétribuées, s'adonnent, selon

leur appartenance à telle ou telle ethnie, à l'agriculture (riz, coton, mil, arachide...) et remplissent les tâches ménagères. Celles-ci sont à l'heure actuelle infiniment lourdes. Ne faisant pas usage d'appareils spécifiques à la société de consommation qui puissent la décharger un tant soit peu, la Négro-Africaine type passe un temps très long à les accomplir. Ces travaux sont pénibles à exécuter. C'est le cas du pilage du mil, de la préparation du couscous à base de farine de mil, du ramassage du bois mort pour le feu, de la préparation des mets, de la lessive... La Négro-Africaine moyenne ne connaît ni la cuisinière, ni le réfrigérateur, ni les « Moulinex » et autres appareils ménagers.

Confrontée à des problèmes qui l'écrasent, quelles peuvent être les possibilités d'action de la Négro-Africaine ?

Tout d'abord il faut se débarrasser du mythe du matriarcat dans les sociétés négro-africaines. Si le fait de décider en partie ou entièrement des mariages des enfants et/ou de régler les travaux ménagers et l'entretien de leur foyer peut être assimilé à un pouvoir de la femme, c'est là une grave erreur. Même erreur si on assimile système matrilineaire à matriarcat. Quand une femme n'a que le droit de ne pas avoir de droits, elle n'a aucun droit.

Elle n'a pas de pouvoir réel, mais un pseudo-pouvoir. Dans la mesure où elle ne gêne pas son mari, elle peut agir. Dans la mesure où elle ne gêne pas le système capitaliste, elle peut exister. Donc, ce qu'elle peut croire être du pouvoir n'est qu'illusion. Les grandes décisions appartiennent à l'homme, sans que la femme y soit associée. Le Nègre, en Afrique noire, dispose non seulement de sa vie mais aussi de celle de sa femme. Cela prévaut surtout dans les sociétés islamisées où « la femme ne peut

aller au paradis que par l'intermédiaire de son mari », autrement dit : seulement parce qu'elle aura fait le bonheur de celui-ci.

La Négro-Africaine est-elle d'accord ou non ? Se complaît-elle dans une telle situation ? Se révolte-t-elle ? Consent-elle, aveugle, à ce que « Dieu-son-mari » décide ? C'est aussi ce que nous tenterons de savoir, en nous mettant à l'écoute de nos sœurs négro-africaines, fût-ce pour un laps de temps trop court, pour apprendre à les connaître, ne serait-ce que partiellement, et par-delà elles, à nous connaître un peu nous-mêmes.

Leurs paroles sont ici rapportées sous forme d'interviews dont nous avons sélectionné celles qui nous ont paru les plus significatives.

Que ceux qui s'attendent à des discours féministes se détournent de la lecture de cette étude. Ce sont des Négro-Africaines qui parlent. Elles s'expriment avec simplicité, exposent leurs problèmes. De leur discours se dégagent le vécu de leurs rapports à l'homme et leur vécu quotidien dans leur société. Expériences heureuses et/ou malheureuses : des mots et des maux de Négresses.

L'analyse qui en découle, bien que théorique, n'est en rien exhaustive. Que cette étude suscite des critiques ou des suggestions, elles n'en seront que bienvenues et enrichissantes pour d'autres travaux.

Mon père est sénégalais, naturalisé malien. Ma mère est malienne. J'ai trente ans. J'ai vécu avec mes parents au Sénégal jusqu'à l'éclatement de la Fédération du Mali en 1960. Mon père étant décédé, ma mère a regagné le Mali avec tous ses enfants.

À dix-huit ans, j'ai été mariée à un Ivoirien qui résidait, à l'époque, provisoirement à Bamako. Je n'avais jamais eu à discuter quoi que ce fût émanant de mes parents et me concernant. J'avais été élevée dans cet esprit-là. Je suis de parents forgerons. Je n'ai jamais mis les pieds dans une école, si ce n'est pour y faire inscrire mes deux grands enfants. Mon mari était un petit commerçant qui faisait les lignes Abidjan-Bamako-Ouagadougou. Il avait élu, en définitive, domicile à Abidjan, où je fus obligée de le rejoindre. À mon arrivée à Abidjan, nous étions installés dans une chambre en sous-location, dans le quartier de Treichville. J'essayais péniblement de m'adapter à cette nouvelle vie qui m'était presque entièrement étrangère. Il me fallait apprendre à parler la langue des Baoulé et celle des Sénoufo. Par contre, je m'entendais parfaitement avec les membres de la « colonie sénégalaise » résidant en Côte d'Ivoire étant donné que je comprenais leur langue.

Nous eûmes deux enfants, mais nous avons toujours gardé cette même petite chambre. Je commençais à m'y sentir à l'étroit. Je fus enceinte pour la troisième fois après cinq ans de mariage. C'est lors de cette grossesse, qu'un soir, vers vingt-trois heures, en rentrant de voyage, mon mari s'amena avec une jeune femme. « C'est ma nouvelle épouse, elle s'appelle X..., me dit-il. Tu vas devoir nous céder le lit. Ce soir, tu prendras la natte qui se trouve là, dans le

coin, pour toi et les deux enfants », ajouta-t-il. J'étais abasourdie. Est-ce que je rêve, me demandais-je ? Je sentais la terre se dérober sous mes pieds. J'eus l'impression que j'allais m'évanouir et je m'assis sur le lit. Non, je ne rêvais point. Il fallait que je cède ma couche à cette nouvelle venue, ma rivale. Quel culot ! me dis-je intérieurement. Que faire ? Je n'eus pas le temps de réaliser tout cela. Comme un automate, à moitié endormie, je pris la natte et m'y installai avec mes deux enfants. J'avais opté pour le silence et la soumission. Qu'aurais-je pu faire d'autre ? Me révolter ? En quoi faisant ? Chercher à mettre cette jeune femme hors de cette chambre ? Avoir une prise de gueule avec mon mari ? Me battre avec lui ? Non – je l'aurais fait, que j'aurais, peut-être, mis en danger la vie de l'enfant que je portais ainsi que la mienne. Ce qui m'importait en ce moment-là, c'était de les préserver. De ce jour, mon existence allait prendre une tout autre tournure. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, j'optai pour l'effacement. C'est la « nouvelle mariée » qui faisait la cuisine et la lessive pour notre mari. Ce sont deux activités dont se glorifient et s'enorgueillissent la plupart des coépouses si les résultats en sont appréciés par leur époux. Je n'avais plus qu'à me préoccuper de mes propres affaires et de mes enfants. Il était difficile de se supporter : un ménage à trois avec deux enfants, dans une seule pièce. Tous les soirs, mon mari me faisait subir l'affront de suivre – en silence – ses ébats amoureux avec ma coépouse. Au bout de quelques jours, n'en pouvant plus, j'ai demandé – quoique ne changeant pas grand-chose à la situation – à mon mari s'il consentait à ce que l'on installe un paravent qui séparerait la chambre en deux, ce qui leur permettrait, à sa nouvelle épouse et à lui, d'être plus tranquilles ou seuls au

moment où ils en éprouvaient le besoin. Il trouva excellente mon idée, mais ce fut à moi de déboursier pour couvrir les frais de cette installation. Après cela, ils ne firent qu'apprécier.

J'en étais à mon cinquième mois de grossesse lorsque ma soi-disant coépouse fit irruption dans cette chambre (ma chambre). Les quatre mois durant lesquels je devais continuer à porter mon troisième enfant dans mon sein me paraissaient interminables tant l'atmosphère dans laquelle je vivais était démentielle. Je dus « contre mauvaise fortune faire bon cœur » ou du moins le tentais-je. Je ne connaissais personne à qui me confier dans cette ville. Je me limitais à mes activités ménagères. Les rares personnes à qui j'adressais la parole ou que je connaissais plus ou moins ne m'inspiraient pas tellement confiance pour que je puisse leur faire des confidences. Aussi, de nos jours il n'est pas rare de voir que bon nombre de gens à qui l'on s'adresse ou l'on se confie, loin de vous aider à résoudre vos problèmes, les divulguent et le plus souvent en riant de vous, à votre insu. Voilà pourquoi à Abidjan, j'ai évité de nouer des relations amicales très poussées, indépendamment du fait que ma position sociale ne me le permettait pas (l'amitié suppose une certaine réciprocité). De plus, je n'ai jamais voulu mêler les autres à mes problèmes de ménage. Même ma mère. C'était peut-être là une grave erreur. Mais qu'en savais-je ?

Après l'accouchement et le baptême de mon troisième enfant, je pris la résolution de partir retrouver ma mère à Bamako, au Mali, si mon mari ne mettait pas un terme à cette monstrueuse vie qu'il m'imposait. Les jours passaient. Il n'y a guère eu de changement au niveau de notre ménage à trois. Économiquement, je dépendais essentiellement de mon époux. Me fallait-il aussi compter sur lui

pour m'en aller d'Abidjan ? Sans rien lui annoncer, ni l'avertir, je vendis les bijoux en or – que de son vivant mon père m'avait forgés et offerts – pour me procurer mon billet Abidjan-Bamako et ceux de mes enfants, et avoir un peu d'argent de poche. Une fois prête à partir, je l'avisai de ma décision : « Je ne peux plus supporter ce mode de vie. Plutôt que de prendre une deuxième épouse, tu aurais mieux fait de trouver une solution aux différents problèmes de subsistance que je t'ai déjà posés, et une seconde chambre pour tes enfants. Maintenant qu'il n'y a plus rien entre nous, je veux regagner la maison de ma mère à Bamako. » Pour toute réponse, il ricana. « C'est une bonne chose » dit-il, pensant qu'il s'agissait d'une bonne plaisanterie, puisque je dépendais de lui financièrement. Dès cet instant, j'ai estimé n'avoir plus rien à lui dire. Le même jour, après le déjeuner, alors qu'il était reparti en ville pour son commerce, j'ai rassemblé les vêtements de mes enfants, les miens ainsi que mes ustensiles de cuisine. Et je suis partie. J'ai voyagé par la voie routière. Après de multiples anicroches, je parvins à Bamako. La fatigue et la souffrance m'avaient minée. Ma mère stupéfaite me reçut avec des larmes. Quand je lui ai parlé de ce qu'était ma vie auprès de mon mari, elle n'en revenait pas. Quelques jours après mon retour, mon mari a écrit à ma mère pour avoir de mes nouvelles. Plus tard, je reçus une lettre de lui me demandant de le rejoindre à Abidjan. Il affirmait qu'il m'aimait toujours. Je ne donnai pas suite à sa lettre, ma mère non plus.

Ne s'étant jusqu'alors pas présenté au domicile de ma mère, il profita du départ pour Bamako d'un de ses amis commerçants pour lui demander de venir voir ma mère et moi. Ce dernier était chargé de convaincre ma mère de la nécessité pour moi

de regagner le domicile conjugal, afin qu'elle fasse pression sur moi. Car, en fait, en Afrique noire, quand une femme quitte le domicile conjugal et regagne la demeure de ses parents à la suite d'un conflit l'ayant opposée à son mari, il est convenu que celui-ci, s'il tient encore à elle, vient la chercher. Il peut aussi envoyer un parent, un ami ou une délégation de personnes pour discuter avec ses beaux-parents du différend qui l'oppose à sa femme. Ce fut le cas avec l'une des épouses de M. Y..., une amie de Bamako. Ayant été injustement accusée d'adultère, elle avait quitté son mari pour se réfugier chez ses parents. Là, après s'être plainte, elle fut accueillie à bras ouverts. Son mari dépêcha une délégation de personnes chez ses parents qui préférèrent qu'il se présente lui-même. C'est ce qu'il fit. Bien que cette femme ne fût restée chez ses parents que pendant six jours, il a tout de même fallu que son mari débourse 30 000 francs (maliens) qui lui furent remis. Cette somme est symbolique : c'est une façon de dire qu'il n'y a plus de problèmes entre les époux ou plutôt que le conflit qui les opposait est résolu.

J'ai passé six mois chez ma mère avant que ce monsieur n'arrive de la part de mon mari. Depuis que je l'ai quitté avec mes enfants, je n'ai pas reçu un centime de lui. Nous étions tous à la charge de ma mère qui était une exciseuse renommée dans notre quartier. Grâce à ce que lui remettaient les parents des filles excisées on vivait, du moins on survivait. Aussi, lorsque cet envoyé de mon mari se présenta, ma mère lui dit : « Il faut que votre ami verse à sa femme ses six mois de pension et celle de ses enfants, d'une part, et, d'autre part, que nous déterminions ensemble dans quelles conditions elle pourra rejoindre son domicile. – Il le fera », affirma-t-il. Voilà trois ans qu'il n'a toujours rien fait,

ni envers moi ni envers ses enfants. J'ai pu entre-temps faire des économies en vendant des beignets d'abord, puis des pagnes que je teignais à l'indigo, ce qui m'a permis de suivre des cours de couture. Maintenant, je suis couturière, le commerce des pagnes ne réussissant pas par les temps qui courent. Ainsi, j'assume mes besoins, ceux de mes enfants et je viens en aide à ma mère.

En ce moment, trois hommes mariés et partisans de la polygamie tentent vainement de me faire la cour, mais je ne suis pas prête à aller avec le premier venu, bien que mon entourage m'exhorte vivement à mettre un terme à mon célibat. J'attends de trouver un homme bon, en qui je puisse avoir confiance.

Un an après mon départ d'Abidjan, j'ai appris que celle que mon mari prétendait avoir épousée – alors qu'il n'en était rien – l'avait quitté pour un homme plus fortuné que lui. C'est à cette époque que j'ai reçu une dernière lettre de lui me disant qu'il n'aimait que moi, qu'il était trompé par son amante, qu'il était ruiné, qu'il avait besoin de moi, qu'il m'aimait maintenant davantage. Paroles de repentir !

C'est au bout de cette année que le divorce religieux a été – à ma demande – prononcé.